

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2007036

Signataire : HL/ED/NH

OBJET :Construction d'un centre d'hébergement provisoire. 52 rue de Saint-Denis. Avenant n°1 au marché public passé avec l'entreprise Yves Cougnaud.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres du 10 janvier 2007 passé avec la société COUGNAUD concernant les prestations citées en objet,

Vu le projet d'avenant n° 1 à ce marché,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus.

DELIBERE :

Article unique : autorise le Maire à signer un avenant n° 1 avec l'entreprise COUGNAUD titulaire du marché concernant la Construction d'un centre d'hébergement provisoire.

Le montant global du marché est porté de 985 547.45 € HT à 996 460, 25 € HT € (soit 1 191 766, 46 € TTC) faisant ressortir le montant de l'avenant n° 1 à 10 912, 80 € HT

Le Maire